

AVIS PUBLIC



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure qui a pour objet un agrandissement de façon à empiéter de 3,87 mètres dans la marge de recul avant de la propriété située au 1587 avenue Bernard (la marge de recul avant visée par cet empiètement étant sur l'avenue Davaar);
- 2° que cet empiètement aurait pour effet de déroger à l'article 7.14 du Règlement de zonage (1177) qui prévoit une marge de recul avant de 6,0 mètres ;
- 3° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le lundi 6 juillet 2009 à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 4° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 5° que dans l'éventualité où le conseil déciderait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'emplacement de cette construction dans la marge de recul avant serait alors réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

DONNÉ à Outremont, ce dix-huitième jour du mois de juin de l'an deux mille neuf.

Le secrétaire de l'arrondissement,

Me Marie-France PAQUET

